

Conditions générales de vente et de prestation de services

I. Définitions et champ d'application

Les présentes conditions générales forment le contrat liant les parties, à savoir :

MonSiteAMoi SRL
Chemin du Pire, 5
7321 Bilton
Belgique
Inscrit sous le numéro 0778.410.449 à la banque Carrefour des entreprises
Personne de contact : Laurent FRANCOIS
Téléphone de contact : +32 472 52 96 97
Mail de contact : info@monsitemoi.be
Site Web : www.monsitemoi.be

Ci-après dénommé « **le prestataire** »

Et,

Le client d'autre part (toute personne physique ou morale qui commande des produits ou services au prestataire)

Ci-après dénommé « **le client** »

Les présentes conditions générales sont accessibles à tout moment sur le site web du prestataire, de sorte qu'en passant commande, le client confirme son acceptation des présentes conditions générales. Le prestataire se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment sans notification préalable. Ces modifications s'appliqueront à toutes les commandes de produits et services passées ultérieurement.

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Le client reconnaît avoir été préalablement et complètement informé des fonctionnalités des applications mises à sa disposition. Plus particulièrement, le client reconnaît que le système mis en place répond à ses besoins tels qu'exprimés dans le SLA qui fait partie intégrante du contrat.

Les annexes font partie intégrante du présent contrat.

Le présent contrat annule tout autre contrat, projet de contrat, lettre d'intention, protocole d'accord ayant pu exister antérieurement entre parties au sujet de l'objet du présent contrat.

II. Commande et Paiements

Pour passer commande, le client choisit le(s) produit(s) et service(s) qu'il désire commander en surfant sur le site internet du prestataire (ou sur un des sites de ventes gérés par le prestataire). Après contact avec le prestataire, le client reçoit un devis électronique. Le prestataire travaille en régie. Un nombre d'heures nécessaires pour exécuter le travail est repris sur le devis. Ce nombre d'heures annoncé est calculé en fonction de l'expérience du prestataire et d'une relation raisonnable entre le client et le prestataire. Si, pour toute raison, ce nombre d'heures devrait être dépassé car le client souhaite effectuer des changements par rapport au devis initial signé, le client en sera averti, un nouveau devis sera établi par le prestataire et devra être signé par le client afin de poursuivre la mission. Les éventuelles dates de livrables ne sont pas contraignantes pour le prestataire et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une procédure judiciaire. Le prestataire se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la commande, notamment dans le cas où les données fournies par le client seraient incomplètes ou manifestement erronées et/ou le client modifie les demandes initiales du devis.

A la signature de ce devis de manière électronique, une facture d'acompte de 30% du montant total HTVA sera envoyée par voie électronique. Après avoir reçu la confirmation du paiement de la commande par l'organisme bancaire, le prestataire planifie le développement du produit/service repris dans le devis.

Une facture pourra être établie lorsque 50%, 70% et 90% des heures prévues dans le devis seront prestées. Après avoir reçu la confirmation du paiement de la commande par l'organisme bancaire, le prestataire poursuivra sa mission.

La facture finale sera envoyée dès la mise en production du travail demandé.

III. Droit de rétraction

Conformément au volet « Pratiques du marché et protection du consommateur » du nouveau code belge de droit économique (loi du 21 décembre 2013, en application depuis le 31 mai 2014), le droit de rétraction ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de biens ou de services confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés, ce qui est le cas des services et produits proposés par le prestataire.

IV. Objet du contrat

Au terme du présent contrat, le prestataire met à disposition du client, à titre onéreux, les fonctionnalités des applications informatiques décrites en annexe du contrat reçu par le client (ci-après dénommé « le système »). Le prestataire reste seul titulaire des licences contractées auprès des tiers. Les applications sont hébergées par le prestataire chez lui ou chez un de ses fournisseurs d'hébergement d'applications web. Aucune installation n'est hébergée chez le client.

V. Durée

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de un an commençant à courir à compter de la signature du bon de commande. A l'issue de cette période de un an, le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour des périodes d'égales durée à moins que l'une des parties ait notifié à l'autre partie sa volonté de ne pas le renouveler par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée au moins deux mois avant l'expiration de la période en cours.

En cas de manquement contractuel rendant impossible la poursuite de la collaboration, chacune des parties peut, à tout moment et sans préavis, résilier la présente convention sans préjudice du droit de réclamer d'éventuels dommages et intérêts. Il en sera également ainsi en cas de faillite ou de liquidation de l'autre partie.

A titre d'exemple, le non-respect par le client des conditions générales de licence de l'utilisation des logiciels constitue un manquement grave.

Le client a le droit, moyennant respect des conditions du présent contrat et de ses annexes, de cesser d'utiliser l'outil avant l'échéance. Il devra avertir le prestataire par lettre recommandée de ce choix. Le prestataire s'engage à couper tous les accès du client (et éventuellement des autres personnes qui avaient accès au système pour le client) dans un délai de 14 jours calendrier. Le prestataire avertira par mail le client que ces accès ont été coupés.

Si le client ne désire pas renouveler son contrat, le prestataire coupera tous les accès du client (et éventuellement des autres personnes qui avaient accès au système pour le client) dans un délai de 7 jours calendrier après la date de fin du contrat. Le prestataire avertira par mail le client que ces accès ont été coupés.

En toute hypothèse, le contrat prendra fin en cas de révocation de la licence par l'éditeur des logiciels mis à disposition du client, pour autant que cette révocation intervienne pour un motif étranger au prestataire. Par motif étranger, il faut entendre un événement indépendant de la volonté du prestataire tel que la faillite de l'éditeur des logiciels, etc.

VI. Rémunération du prestataire

Les prestations prévues sont payables selon les modalités décrites dans le contrat. Toutes les factures sont payables au grand comptant, sans escompte, dès réception, au siège du prestataire.

En cas de retard de paiement de plus d'un mois, le prestataire peut suspendre l'exécution du contrat. En ce cas, le client sera tenu de plein droit et sans mise en demeure au paiement de l'intérêt légal depuis la date de la facture, outre une indemnité forfaitaire de 15% du montant dû, avec un minimum de 75 €.

En cas de retard de deux mois, le prestataire peut résilier le contrat par lettre recommandée. Nonobstant la résiliation, toutes les factures émises restent dues.

L'absence de contestation d'une facture dans un délai de 8 jours présume de son acceptation. Toute contestation doit être adressée par lettre recommandée. En cas de litige survenant entre parties, quelle que soit la source du litige et nonobstant son existence, les factures non contestées au moment de la survenance du litige doivent être payées. Il ne peut y avoir de compensation entre d'éventuels dommages et intérêts réclamés par le client et les factures non contestées.

Le paiement de la facture par le client implique l'acceptation de ce contrat et des annexes qui font intégralement partie de celui-ci.

Le paiement de la facture par le client équivaut donc à l'apposition de sa signature sur ce contrat.

VII. Garanties

Le prestataire garantit que les éléments, services et fonctionnalités mis à la disposition du client, s'ils sont utilisés conformément aux indications données, sont substantiellement conformes aux indications reprises en annexe, et que les logiciels et tous les éléments créés par lui et mis à la disposition du client respectent les droits des tiers, et de façon générale ne sont pas illicites.

Le client est seul responsable et garantit le prestataire du contenu informationnel qu'il transmet au prestataire ou hébergé chez ce dernier. Il s'engage à se conformer à toutes les règles ou règlements qui pourraient empêcher, limiter ou réglementer la diffusion d'une information au sens large du terme soit notamment à titre exemplatif : la protection de la vie privée et des droits intellectuels, etc.

VIII. Confidentialité

Les parties s'engagent à maintenir confidentielle et à ne pas divulguer à des tiers toutes les informations et/ou documents dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre de l'exécution de la prestation de services. D'une manière générale, toutes les informations et/ou documents, fichiers, base de données, etc. échangés entre les parties sont présumés être confidentiels.

Les obligations de confidentialité prévues par le présent contrat persistent aussi longtemps que les informations en question gardent leur caractère confidentiel, y compris au-delà de la date de fin du présent contrat.

Et de manière plus spécifique, le prestataire s'engage à ne pas utiliser les données fournies par le client à d'autres fins que celles de l'utilisation normale du système par le client et ses patients. Ces données ne seront pas distribuées, vendues ou utilisées par des tiers.

IX. Loi applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est régi par le droit belge. En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Tournai sont compétents.